HOMOLOGATION D'URGENCE:
Expire le 31 août 2008

GROUPE 13 HERBICIDE

COMMAND 360 ME
microencapsulated herbicide

COMMERCIAL

ATTENTION **POISON**

IRRITANT CUTANÉ ET OCULAIRE POTENTIEL
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

Suspension microencapsulée pour une suppression sélective des mauvaises herbes en prélevée dans les concombres, les melons, courges et citrouilles de transformation.
Pour la vente et l'utilisation seulement en Ontario et au Québec.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENTANTS

NO D'HOMOLOGATION 27827
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE: Clomazone 360 g/L

Contenu net: 10 L

Fabriqué par:

FMC Corporation
Agricultural Products Group
1735 Market Street
Philadelphia PA 19103

Distribué par:

United Agri Products Canada Inc.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, ON Canada
N0L 1G5

En cas d'urgence, appeler 1-800-331-3148 (24 heures sur 24)

Avertissement

UTILISER CE PRODUIT UNIQUEMENT DE LA MANIÈRE STIPULÉE SUR CETTE ÉTIQUETTE. SI L'ON NÉGLIGE DE BIEN SUIVRE LE MODE D'EMPLOI DE L'ÉTIQUETTE, LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES POURRAIT ÊTRE ERRATIQUE ET LA CULTURE POURRAIT ÊTRE ENDOMMAGÉE. LIRE ATTENTIVEMENT TOUTES LES INSTRUCTIONS AVANT D'EFFECTUER LE TRAITEMENT. Ne pas utiliser ce produit sur une terre noire ou tourbeuse, ni sur un sol dont la teneur en matière organique dépasse 10 %. Si l'herbicide COMMAND 360 ME doit être employé dans un champ sur lequel on a épandu du fumier, il faut d'abord s'assurer que le fumier est entièrement désintégré et mélangé dans le sol jusqu'à une profondeur de 10 à 15 cm avant d'appliquer l'herbicide COMMAND 360 ME.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Produit nocif s'il est avalé ou absorbé à travers la peau. Irritant pour les yeux et la peau. Sensibilisant cutané potentiel.

Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard du produit. Éviter tout contact avec les yeux et les vêtements. Un contact prolongé ou fréquemment répété avec la peau peut causer des réactions allergiques chez certaines personnes.

Si vous prévoyez utilizer le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet CropLife Canada à www.croplife.ca/.

Équipement de protection individuelle (EPI) :

Durant les travaux de mélange, de chargement, de nettoyage, de réparation et d'épandage, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants de protection contre les agents chimiques et des chaussures avec des bas.

Jeter les vêtements et les autres matériaux absorbants qui ont été trempés ou fortement contaminés par ce produit concentré. Ne pas les réutiliser. Suivre les instructions du fabricant en ce qui concerne le nettoyage et/ou l'entretien de l'EPI. S'il n'y a pas de conseils spécifiques pour les vêtements lavables, employer un détergent et de l'eau très chaude. Garder et laver l'EPI séparément du reste de la lessive.

- Bien se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'utiliser la toilette.
- Si le pesticide s'infiltre à l'intérieur des vêtements, il faut les enlever immédiatement. Ensuite, on doit les laver parfaitement et revêtir des vêtements propres.
- Porter chaque jour des vêtements fraîchement lavés. Avant de les réutiliser, ces vêtements devraient être lavés séparément du reste de la lessive ménagère.
- Enlever l'EPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les ôter. Aussitôt que possible, se laver à fond et revêtir des vêtements propres.

RESTRICTIONS

Ne pas appliquer ce produit plus d'une fois par saison.

Ne pas l'épandre directement sur l'eau, sur des endroits où il y a de l'eau de surface, ni sur des zones intertidales en dessous du niveau moyen des hautes eaux. Ne pas l'utiliser lorsque les conditions atmosphériques favorisent sa dérive en dehors de l'aire traitée. Ne pas l'appliquer là où il pourrait y avoir un ruissellement. Ne jamais contaminer aucune masse d'eau par une application directe, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination de déchets. NE PAS ÉPANDRE L'HERBICIDE COMMAND 360 ME PAR VOIE AÉRIENNE NI AU MOYEN D'UN APPAREIL QUELCONQUE D'IRRIGATION.

Ne pas utiliser ce produit d'une manière qui lui permettrait de venir en contact avec les travailleurs ou d'autres personnes, soit directement ou à cause d'une dérive. Seuls des individus bien protégés peuvent se trouver dans la zone à traiter durant l'épandage de l'herbicide.

Ne pas réintégrer la zone traitée, ni permettre à qui que ce soit d'y revenir durant le délai de sécurité de 12 heures après le traitement.

RESTRICTIONS CONCERNANT LE PÂTURAGE ET L'ALIMENTATION

On ne doit jamais employer la culture traitée comme pâturage ni la couper pour le foin; on ne possède pas, à l'heure actuelle, suffisamment de données scientifiques pour permettre une telle utilisation.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne pas faire vomir la personne. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne sans connaissance.
En cas de contact avec les yeux : Les rincer immédiatement à grande eau. Recourir à des soins médicaux si l'irritation persiste.
En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement avec beaucoup de savon et d'eau. Recourir à des soins médicaux si l'irritation persiste.
En cas d'inhalation : Sortir la victime au grand air. En cas de difficulté à respirer ou de malaise qui persiste, consulter un médecin. Si la personne ne respire plus, lui donner la respiration artificielle (bouche à bouche).

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

CONSERVER AU-DESSUS DE 5°C POUR PROTÉGER LE PRODUIT CONTRE LE GEL. En cas de gel, le laisser dégeler avant de s'en servir. Si l'on observe des cristaux solides, réchauffer le produit jusqu'à une température supérieure à 15°C en mettant le contenant dans un endroit assez chaud. Secouer ou rouler le contenant de temps en temps pour redissoudre les cristaux solides.

Ne pas utiliser le produit ni l'entreposer près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue.

Conserver le produit uniquement dans son contenant d'origine. Entreposer dans un endroit sec. Ouvrir soigneusement le contenant. Après une utilisation partielle, remettre son couvercle en place et le fermer hermétiquement. Ne jamais mettre le produit concentré ou dilué dans des contenants utilisés pour des produits alimentaires ou des boissons. Ne jamais contaminer d'autres pesticides, des engrais, l'eau, des aliments pour les humains et les animaux durant l'entreposage ou lors de l'élimination.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant vide inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tous renseignements concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement, ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PRÉCAUTIONS CONCERNANT L'ÉPANDAGE ET LA DÉRIVE

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas l'appliquer directement sur des eaux de surface ou des terres humides. Ne pas l'utiliser sur des endroits où un ruissellement est probable. Ne jamais contaminer aucune masse d'eau par un épandage direct, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination de déchets. Ne pas le pulvériser lorsque les conditions atmosphériques favorisent une dérive hors de la zone traitée. Le contact des feuilles avec le produit pulvérisé ou ses vapeurs peut causer un blanchissement ou un jaunissement des feuilles de plantes vulnérables. Ces symptômes sont habituellement temporaires, mais ils pourraient persister chez certaines espèces végétales.

PRÉCAUTIONS CONCERNANT L'ÉPANDAGE ET LA DÉRIVE

- NE PAS effectuer plus d'un traitement par saison.
- NE PAS l'utiliser durant des périodes de calme plat ou lorsque le vent souffle en rafales.
- NE JAMAIS EFFECTUER UN ÉPANDAGE AÉRIEN — Employer uniquement un équipement terrestre.
- L'herbicide COMMAND 360 ME doit être employé conformément au mode d'emploi stipulé sur cette étiquette.
- Si l'herbicide COMMAND 360 ME n'est pas appliqué correctement, cela pourrait entraîner son déplacement hors de la zone visée.
- Voici les plantes dont les feuilles pourrait être endommagées par l'herbicide COMMAND 360 ME :

  Arbres : Arbres fruitiers, cerisiers (à fruits, tardifs, de Pennsylvanie, de Virginie)*, peupliers*, saules*, frênes, érables, tilleuls d'Amérique, noyers, ormes, arbres d'ornement, caryers et épinettes

  Légumes et fleurs : Toutes les espèces

  Cultures céréalières : Blé, avoine, orge, blé d'hiver, seigle et triticale

  Cultures fourragères : Luzerne

Arbustes et plantes sarmenteuses : Arbustes d'ornement, framboisiers*, vignes*, rosiers* et fraisiers.

* Espèces extrêmement sensibles

Un mouvement hors cible de l'herbicide COMMAND 360 ME peut se produire, soit directement à cause d'une dérive de la pulvérisation au moment de l'épandage ou bien par la volatilisation du produit appliqué suivie d'une dérive de ses vapeurs. IL FAUT ÉVITER TOUTE DÉRIVE HORS CIBLE DE L'HERBICIDE COMMAND 360 ME AFIN DE PRÉVENIR L'ENDOMMAGEMENT DES FEUILLES DE LA VÉGÉTATION VOISINE.

MESURES À PRENDRE POUR ATTÉNUER LA DÉRIVE DE LA PULVÉRISATION

La dérive de la pulvérisation est affectée par de nombreux facteurs, y compris la vitesse du vent, la pression de pulvérisation, la grosseur des particules, le type de buse et la hauteur de la rampe de pulvérisation. Pour minimiser les risques posés par la migration de la pulvérisation en dehors du lieu visé :

- Utiliser une pression de pulvérisation réduite — **Elle ne devrait pas dépasser 207 kPa.**
- Choisir un volume et une pression de fonctionnement qui permettent d'obtenir des gouttelettes assez grosses. Considérer l'emploi de buses à faible dérive.
- Ne pas utiliser l'herbicide durant des périodes de calme plat ou lorsque le vent souffle en rafales ou à une vitesse dépassant 16 km/heure.
- Réduire au minimum la hauteur de la rampe de pulvérisation, mais tout en maintenant un arrosage uniforme.
- Pulvériser durant les périodes les plus calmes de la journée (par exemple, tôt le matin ou tard dans l'après-midi).
- Ne pas pulvériser durant une inversion de température. (Voir le paragraphe intitulé “INVERSION DE TEMPÉRATURE”).

ZONES TAMPONS

Pour prévenir ou atténuer le déplacement hors site de la pulvérisation, respecter les zones tampons stipulées au paragraphe intitulé “ATTÉNUATION DE LA DÉRIVE DES VAPEURS”. Lorsqu'on se sert d'un mélange en cuve, consulter les étiquettes des produits d'association du mélange et respecter la zone tampon la plus étendue (c'est-à-dire la plus restrictive) indiquée pour les produits mélangés.

INVERSIONS DE TEMPÉRATURE

Le risque de dérive est élevé durant une inversion de température. Les inversions de température diminuent le mélange vertical de l'air et les petites gouttelettes en suspension demeurent alors près du sol, puis elles se déplacent latéralement dans un nuage concentré. Les inversions de température sont caractérisées par une hausse de température selon l'altitude. Elles se produisent souvent pendant les nuits à faible nébulosité, alors qu'il n'y a pas ou presque pas de vent. Leur présence peut être indiquée par un brouillard au sol et ces inversions sont caractérisées par un déplacement latéral de couches de fumée dans un nuage concentré. **On devrait éviter d'utiliser ce produit pendant les inversions de température, car un mélange vertical insuffisant de l'air pourrait provoquer le mouvement hors cible de l'herbicide COMMAND 360 ME.**

ATTÉNUATION DE LA DÉRIVE DES VAPEURS

L'herbicide COMMAND 360 ME se volatisera à partir du sol. Pour minimiser le risque de déplacement de ses vapeurs en dehors de l'endroit traité :

- Ne pas pulvériser l'herbicide COMMAND 360 ME lorsque la température est supérieure à 25°C.
- NE PAS UTILISER L'HERBICIDE COMMAND 360 ME À MOINS DE 90 MÈTRES DE PLANTES VULNÉRABLES OU D'HABITATS TERRESTRES SENSIBLES.
- NE PAS UTILISER L'HERBICIDE COMMAND 360 ME À MOINS DE 370 MÈTRES DES LIEUX SUIVANTS :
    - Zones résidentielles de villes ou de lotissements
    - Zones de production établie pour des légumes
    - Vergers, pépinières commerciales et serres

PRÉCAUTIONS CONCERNANT LA ROTATION DES CULTURES

N.B. : Lorsqu'on emploie l'herbicide COMMAND 360 ME avec un autre herbicide homologué, il faut se familiariser avec les restrictions et les précautions relatives à la rotation des cultures stipulées sur l'étiquette du produit d'association.

Sous certaines conditions, un blanchiment ou un jaunissement temporaire des feuilles peut survenir sur les cultures en rotation approuvées si le sol contient encore des résidus indésirables de l’herbicide COMMAND 360 ME.

Dans des conditions anormales, les cultures ultérieures de la rotation pourraient être affectées. Les facteurs suivants peuvent accroître le risque d'endommagement des cultures subséquentes :

1. L'emploi de doses supérieures à celles qui sont recommandées sur l'étiquette.
2. Une application excessive résultant de l'utilisation de buses usées, du trop grand chevauchement de la pulvérisation, de la non-fermeture des rampes d'arrosage dans les virages (à l'extrémité des rangs) ou bien du ralentissement ou de l'arrêt du pulvérisateur.
3. Un sol dont le pH est inférieur ou égal à 5,9.
4. Une sécheresse extrême dans les quatre mois qui suivent l'épandage de l'herbicide.
5. Le choix de certains hybrides pour la rotation.

Des conseils additionnels pour prévenir la dégradation des cultures en rotation pourraient être fournis par l'intermédiaire de bulletins d'information pour certaines régions où ce danger s'avère beaucoup plus élevé à cause d'une très grande sécheresse.

Délai de replantage	Cultures en rotation
Printemps suivant	Soja, haricots (blancs, rognons ou mange-tout), maïs (de grande culture ou sucré), pois, poivrons (transplantés ou en mottes), brocolis (transplantés ou en mottes), concombres, citrouilles, courges, pommes de terre, canola de printemps
16 mois	Toutes les autres cultures

Dans des conditions normales, l'herbicide COMMAND 360 ME ne nuira pas aux autres cultures approuvées pour la rotation. Le compactage, un travail inégal du sol, une maladie des semis, le temps froid, une plantation trop profonde, une humidité excessive ou la sécheresse pourraient affaiblir les jeunes plants et accroître le risque d'endommagement causé par l'herbicide COMMAND 360 ME, ce qui aurait pour effet de retarder la croissance de la culture ou d'en diminuer le rendement. En cas de sécheresse durant l'année qui précède l'ensemencement des cultures en rotation, il se pourrait que le niveau d'herbicide COMMAND 360 ME dans le sol soit plus élevé. Pour diminuer le risque d'endommagement des cultures ultérieures, on doit adopter des bonnes pratiques agronomiques.

Utiliser un pulvérisateur bien entretenu et correctement réglé pour appliquer l'herbicide COMMAND 360 ME aux doses recommandées et avec les quantités d'eau prévues. Ne pas dépasser les doses recommandées sur l'étiquette. Éviter le chevauchement durant le traitement, ainsi que d'autres situations qui entraînent un épandage excessif, car cela pourrait endommager la culture actuelle ou la culture suivante.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

L'inobservation des conseils qui suivent pourrait entraîner l'endommagement d'arbres ou de plantes vulnérables. Ne pas stationner, vidanger ni rincer l'équipement sur ou à proximité des arbres ou d'autres plantes sensibles. Pour le rinçage et le nettoyage de l'équipement, éviter les endroits sous lesquels pourraient se prolonger les racines de plantes désirables. Ne pas rincer ou nettoyer l'équipement dans des endroits où l'herbicide pourrait se déplacer et entrer en contact avec des racines de plantes. Ne jamais contaminer aucun plan d'eau. Rincer le réservoir du pulvérisateur et le remplir d'eau, en ajoutant un bon détergent. Recycler ce mélange dans l'équipement pendant cinq (5) minutes et tout pulvériser. Répéter cette opération à deux reprises. Remplir le réservoir d'eau propre, recycler pendant cinq (5) minutes et tout pulvériser. Nettoyer parfaitement la pompe et les buses de pulvérisation.

1. Vidanger la solution de pulvérisation qui pourrait rester dans le réservoir, la pompe, les boyaux et la rampe d'arrosage, puis s'en débarrasser d'une manière approuvée.

2. Pour nettoyer le réservoir du pulvérisateur et les raccords :
    - Arroser à fond les parois intérieures du réservoir avec une quantité d'eau égale à un huitième (1/8) de la contenance totale de ce réservoir, puis faire fonctionner la pompe pour que cette solution circule à travers le système du pulvérisateur pendant 15 minutes.
    - Bien laver les surfaces extérieures de l'équipement.
    - Enlever la pastille et le tamis de la buse d'extrémité de chaque rampe d'arrosage et permettre à 15 à 20 litres de solution de rinçage de purger la rampe d'un bout à l'autre (et recueillir en même temps l'eau du rinçage).

3. Vidanger complètement le reste de la solution de rinçage qui pourrait se trouver dans le réservoir, la pompe et les boyaux. Combiner avec l'eau de rinçage provenant de la rampe d'arrosage et se débarrasser d'une manière approuvée de toutes les rinçures provenant du rinçage initial.
    - Lorsqu'on passe d'une dilution à l'eau à un traitement qui exige de l'huile agricole ou un engrais liquide comme diluant, on devrait purger le réservoir, la pompe, les boyaux et la rampe d'arrosage avec une petite quantité d'huile agricole ou d'engrais liquide avant de se servir à nouveau de l'équipement. Se débarrasser des rinçures d'huile agricole ou d'engrais liquide d'une manière approuvée.

4. Enlever les pastilles et les tamis des autres buses, ainsi que le filtre en ligne, pour les laver dans un seau d'eau savonneuse relativement chaude. Ensuite, rincer à fond et remettre en place.

5. Arroser une deuxième fois les parois intérieures du réservoir du pulvérisateur et faire circuler cette solution en procédant de la même façon qu'au numéro 2 ci-dessus.

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES POUR L'ÉPANDAGE

Épandage terrestre seulement

Employer un pulvérisateur bien entretenu et correctement réglé pour appliquer l'herbicide COMMAND 360 ME aux doses recommandées avec les quantités d'eau prévues. Pulvériser l'herbicide COMMAND 360 ME avec un équipement terrestre en utilisant une quantité de bouillie finie de 95 à 375 L d'eau par hectare. Une pulvérisation à grosses gouttelettes aura moins tendance à dériver en dehors de la zone visée. Voir les sections intitulées “PRÉCAUTIONS CONCERNANT L'ÉPANDAGE ET LA DÉRIVE” et “MESURES À PRENDRE POUR ATTÉNUER LA DÉRIVE DE LA PULVÉRISATION” pour obtenir des recommandations spécifiques sur la façon de réduire la dérive de la pulvérisation. Ne pas dépasser les doses recommandées sur l'étiquette. Éviter le chevauchement de l'épandage et les situations pouvant entraîner une application excessive, car le résultat pourrait alors être la dégradation de la culture actuelle et/ou de la culture subséquente en rotation.

RESTRICTIONS

Ne pas permettre au bétail de paître sur les sarments de concombres, melons, courges ou citrouilles de transformation traités et ne jamais donner les sarments traités ou les déchets de sarments comme nourriture au bétail.

Épandage en bandes — Calculer les doses et les volumes de bouillie requis en se servant des formules ci-dessous :

$$\frac{\text{Largeur de la bande en centimètres}}{\text{Écartement des rangs en centimètres}} \times \text{Dose à la volée par hectare} = \text{Dose en bandes par hectare}$$

$$\frac{\text{Largeur de la bande en centimètres}}{\text{Écartement des rangs en centimètres}} \times \text{Volume à la volée par hectare} = \text{Volume en bandes par hectare}$$

CONCOMBRES

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide COMMAND 360 ME peut être utilisé en traitement de prélevée avant la levée des mauvaises herbes ou des cultures sur des plants de concombres.

Ne faire qu'une seule application d'herbicide avec un minimum de 95 litres d'eau par hectare aux doses indiquées dans la section concernant les doses de l'herbicide COMMAND 360 ME à utiliser dans les concombres. Appliquer en traitement de prélevée après le semis avant la levée de la culture.

MODE D'EMPLOI

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Les mauvaises herbes sensibles risquent de lever mais les plantes seront dépourvues de pigmentation et mourront peu de temps après.

Dicotylédones

chénopode blanc*
abutilon

Monocotylédones

Échinochloa pied-de-coq (sols moyens seulement)

* Y compris les biotypes résistant au triazine.

DOSES DE L'HERBICIDE COMMAND 360 ME À UTILISER DANS LE CONCOMBRE

Appliquer à la volée au taux de 0,78 à 1,17 litre de produit par hectare. Utiliser la dose minimale recommandée dans les sols à texture grossière (légers*) et la dose maximale recommandée dans les sols fins (lourds*).

*Sols à texture grossière (légers) : loam sableux
Sols moyens : loam, loam limoneux, limon, loam sablo-argileux
*Sols fins (lourds) : argile limoneuse, loam argileux, argile limoneuse, argile

Remarque :

Un blanchissement ou un jaunissement temporaire de la culture peut se produire lors de la levée des plantes du sol traité.
Ne pas faire plus d'une application de l'herbicide COMMAND 360 ME par saison.
Traiter après le semis mais avant la levée des concombres
Ne pas appliquer dans les 45 jours avant la récolte du concombre.
Ne pas incorporer l'herbicide COMMAND 360 ME.
Ne pas appliquer sur un sol sableux.

MELONS: MELONS BRODÉS ET MELONS D'EAU (ONTARIO SEULEMENT)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide COMMAND 360 ME peut être utilisé en traitement de prélevée avant la levée des mauvaises herbes ou des cultures sur des plants de melons (melons brodés et melons d'eau).

Ne faire qu'une seule application d'herbicide avec un minimum de 95 litres d'eau par hectare aux doses indiquées dans la section concernant les doses de l'herbicide COMMAND 360 ME à utiliser dans les melons. Appliquer en traitement de prélevée après le semis avant la levée de la culture.

MODE D'EMPLOI

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Les mauvaises herbes sensibles risquent de lever mais les plantes seront dépourvues de pigmentation et mourront peu de temps après.

Dicotylédones

chénopode blanc*
abutilon

Monocotylédones

Échinochloa pied-de-coq (sols moyens seulement)

* Y compris les biotypes résistant au triazine.

DOSES DE L'HERBICIDE COMMAND 360 ME À UTILISER DANS LES MELONS

Appliquer à la volée au taux de 0,78 litre de produit par hectare pour la répression de l'échinochloa pied-de-coq, l'abutilon et le chenopode blanc dans les melons brodés et les melons d'eau.

Remarque :

Un blanchissement ou un jaunissement temporaire de la culture peut se produire lors de la levée des plantes du sol traité.
Ne pas faire plus d'une application de l'herbicide COMMAND 360 ME par saison.
Traiter après le semis mais avant la levée des melons.
Ne pas appliquer dans les 45 jours avant la récolte des melons.
Ne pas incorporer l'herbicide COMMAND 360 ME.
Ne pas appliquer sur un sol sableux.

COURGES ET CITROUILLES DE TRANSFORMATION

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide COMMAND 360 ME peut être utilisé en traitement de prélevée avant la levée des mauvaises herbes ou des cultures sur des plants de courges et citrouilles de transformation.

Ne faire qu'une seule application d'herbicide avec un minimum de 95 litres d'eau par hectare aux doses indiquées dans la section concernant les doses de l'herbicide COMMAND 360 ME à utiliser dans les courges et citrouilles de transformation. Appliquer en traitement de prélevée après le semis mais avant la levée de la culture.

MODE D'EMPLOI

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Les mauvaises herbes sensibles risquent de lever mais les plantes seront dépourvues de pigmentation et mourront peu de temps après.

Dicotylédones

chénopode blanc*
abutilon

Monocotylédones

Échinochloa pied-de-coq (sols moyens seulement)

* Y compris les biotypes résistant au triazine.

DOSES DE L'HERBICIDE COMMAND 360 ME À UTILISER DANS LES COURGES ET CITROUILLES DE TRANSFORMATION

Appliquer à la volée au taux de 0,78 à 1,17 litre de produit par hectare. Utiliser la dose minimale recommandée dans les sols à texture grossière (légers*) et la dose maximale recommandée dans les sols fins (lourds*).

*Sols à texture grossière (légers) : loam sableux
Sols moyens : loam, loam limoneux, limon, loam sablo-argileux
*Sols fins (lourds) : argile limoneuse, loam argileux, argile limoneuse, argile

Remarque :

Un blanchissement ou un jaunissement temporaire de la culture peut se produire lors de la levée des plantes du sol traité.

Ne pas faire plus d'une application de l'herbicide COMMAND 360 ME par saison.

Traiter après le semis mais avant la levée des courges et citrouilles de transformation

Ne pas appliquer dans les 45 jours avant la récolte des citrouilles et des courges de transformation.

Ne pas incorporer l'herbicide COMMAND 360 ME.

Ne pas appliquer sur un sol sableux.

Ne pas employer sur les citrouilles de l'Halloween.

Ne pas employer sur les variétés ou cultivars suivants car le traitement pourrait entraîner un blanchissement inacceptable des fruits : NK530, NK580, Turks Turban, Golden Delicious, tous les types Banana, ainsi que tous les autres types *Cucurbita maxima* qui ont un coloris rose ou orange brûlé au moment de la cueillette.

GESTION DE LA RÉSISTANCE

En ce qui concerne la gestion de la résistance, il faut noter que l'herbicide COMMAND 360 ME appartient au groupe 13. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide COMMAND 360 ME et à d'autres herbicides du groupe 13. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

• Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide COMMAND 360 ME ou les herbicides du même groupe 13 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ.

•Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

• Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.

• Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

• Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

• Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

• Pour plus de renseignements ou pour signaler un cas possible de résistance, communiquer avec FMC Corporation par l'intermédiaire d'Internet au site www.cropsolutions.fmc.com ou par téléphone au 1-888-593-6224.

LES DÉTAILANTS DOIVENT VENDRE LE PRODUIT DANS LES CONTENANTS D'ORIGINE SEULEMENT.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits sur cette étiquette supplémentaire a été rédigé par des personnes autres que FMC Corporation et est homologué par Santé Canada dans le cadre du programme d'Homologation des pesticides dans les situations d'urgence. FMC Corporation ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant sur cette étiquette supplémentaire.

En fait de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures et ils acceptent de dégager FMC Corporation de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits sur la présente étiquette supplémentaire.

COMMAND 360 ME et FMC sont des marques déposés de FMC Corporation.
©2005 FMC Corporation Tous droits réservés.